

# Le Socialiste

40è année - Rs 5.00 - No 10457 - VENDREDI 14 OCTOBRE 2022 «Le courage c'est de chercher la vérité et de la dire» - Jaurès

Un Quotidien d'information, libre et indépendant

## Maurice accueillera la prochaine réunion de l'Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies en 2023



Page 3



**Les États membres africains participent à un séminaire sur la Convention sur les armes chimiques**

Page 3

**Etats-Unis : Joe Biden évoque désormais la possibilité d'une « très légère récession »**



Page 4

**«Le pire est encore à venir», selon le FMI**



Page 4

**Paris renforce sa présence militaire sur le flanc est de l'Otan**



Page 5

## Ligue Europa

**Jarrod Bowen à nouveau sur la cible alors que les Hammers atteignent les huitièmes de finale**



West Ham 2-1 Anderlecht:

Page 8

**Nantes et Monaco coulent, la désillusion pour Nice, Rennes assure**



Page 8

## A la télé aujourd'hui



07.00 Local: Les Grandes Lignes  
08.00 Local: Profil  
09.00 Doc: What Did The Big Bang..  
11.00 Doc: Books  
11.15 Tele: Muneca Brava  
12.00 Le Journal  
12.40 Tele: Muneca Brava  
14.05 MBC Production  
14.47 D.Anime: Spongo, Fuzz..  
15.20 D.Anime: Paf, Le



07.00 DDI Live  
10.00 Serial: Aatish  
11.16 Serial: Tu Ishq Hai  
12.02 Film: Dheena  
14.47 Filler: Radha Krishna  
15.00 Live: Samachar  
15.22 Saare Tujhyachsathi  
15.45 Serial: Bommarillu  
16.04 Serial: Sondha Bandham  
16.31 Serial: Meer Abru

16.49 Serial: Bhaag Na Banche...  
17.11 Serial: Bhakharwadi  
17.30 Serial: Main Maike Chali Jaungi Tum Dekhte Rahiyo  
18.01 Serial: Meteor Butterfly...  
19.00 Live: Zournal Kreol  
19.30 Serial: Radha Krishna  
20.00 Serial: Mushk  
20.44 Local: Anjuman  
21.15 Local: Shaan-E-Mustapha  
22.25 DDI Live



07.00 Mag: Border Crossing  
07.51 Doc: DIY Kings  
08.47 Doc: India's Nomads  
09.33 Doc: The Heart Of Brazil  
11.09 Mag: Eco India  
13.57 Doc: Fine Arts Sculptures  
15.23 Doc: Soils At Their Limit  
16.09 Mag: Eco India

16.47 Mag: Carnet De Sante  
19.00 Student Support Prog...  
20.30 Live: News  
20.45 Doc: World Heritage  
21.50 Doc: Planet Home  
22.17 Doc: Here We Move Here...  
23.41 Doc: Antarctica  
00.29 Mag: World Stories  
00.46 Mag: Our Voices  
01.12 Mag: Euromaxx  
01.38 Doc: Trust The Guide  
02.37 Doc: World Heritage



01.32 Film: Signed, Sealed, Delive...  
03.37 Film: Heaven's Fall  
05.27 Tele: Rubi  
06.15 Serial: Burden Of Turth  
06.58 Film: Signed, Sealed, Delive...  
09.00 Serial: Killjoys  
09.45 La Beaute Du Diable  
10.35 Tele: Fierce Angel

11.00 Serial: 19-2  
11.45 Film: Heaven's Fall  
13.30 Tele: Rubi  
14.48 Film: Signed, Sealed, Delive...  
16.41 Serial: Killjoys  
17.21 Burden Of Truth  
18.05 La Beaute Du Diable  
19.00 Tele: Fierce Angel  
19.34 Serial: Backstage  
20.05 Tele: L'envers Du Paradis  
20.30 Serial: S.W.A.T  
21.20 Film: Gandhi  
00.15 Tele: Rubi



06.42 Film: Justice Chaudhury  
Starring: Jeetendra, Hema Malini, Sridevi  
11.25 / 20.30 - Radha Krishna  
11.59 / 21.00 - Anupamaa  
12.31 / 21.30 - Mere Sai  
13.02 / 22.00 - Agnihera  
13.30 / 22.03 - Yeh Teri

14.04 / 22.30 - Patiala Babes  
14.25 / 23.00 - 100 Years Of Indian Cinema  
15.00 / 21.46 - Yeh Hai Mohabbatein  
15.13 Film: Raja  
Starring: Sanjay Kapoor, Madhuri Dixit, Mukesh Khanna  
18.00 Live: Samachar  
18.30 Kundali Bhagya  
19.00 Udaariyan  
19.28 Kuch Rang Pyar Ke...

# Le Socialiste

Un Quotidien d'information, libre et indépendant

**Directeur-Rédacteur en chef: Vedi Ballah**

Administration: 2ème étage, Cubic Court,  
30A, rue Mère Barthélemy, Port-Louis  
Tel: 214 1584 -- Tel/Fax: 208 8003

E-mail: lapresselibreesocialiste@yahoo.fr

Website: Lesocialiste.info

Facebook: Lesocialiste.info

## La Nouvelle-Zélande veut taxer les pets de vaches



La Nouvelle-Zélande a dévoilé mardi son projet de taxer les émissions de gaz à effet de serre des animaux d'élevage, dans le cadre d'une proposition controversée visant à lutter contre le changement climatique.

La première ministre Jacinda Ardern a déclaré que cette taxe serait la première de ce type au monde.

Les gaz naturellement émis par les 6,2 millions de vaches néo-zélandaises figurent parmi les plus gros problèmes environnementaux du pays.

Le programme prévoit que les agriculteurs paient pour les émissions de gaz de leurs animaux, comme le méthane contenu dans les pets et les rôts des vaches, et le protoxyde d'azote contenu dans l'urine du bétail.

Mme Ardern a déclaré aux agriculteurs qu'ils devraient être en mesure de récupérer leur argent, en augmentant les prix de leurs produits respectueux du climat.

Elle a déclaré que cette «proposition réaliste» réduirait les émissions agricoles tout en rendant les produits plus respectueux de l'environnement, renforçant ainsi la «marque d'exportation» de la Nouvelle-Zélande.

Le gouvernement espère aboutir à une signature de son projet d'ici à l'année prochaine et la taxe pourrait être introduite dans trois ans.

Mais avec les élections prévues dans quinze mois en Nouvelle-Zélande, ce projet pourrait coûter à Mme Ardern des bulletins de vote ruraux, car les agriculteurs ont rapidement condamné le projet.

Andrew Hoggard, président du lobby Federated Farmers, a déclaré que ce projet «arracherait les tripes des petites villes de Nouvelle-Zélande».

La taxe pourrait, selon lui, inciter

les agriculteurs à faire pousser des arbres sur des champs actuellement utilisés pour l'élevage.

L'organisation «Beef + Lamb New Zealand», qui représente les éleveurs d'ovins et de bovins du pays, estime de son côté que le projet ne tient pas compte des mesures rurales déjà en place pour lutter contre les gaz à effet de serre.

«Les agriculteurs néo-zélandais possèdent plus de 1,4 million d'hectares de forêts primitives sur leurs terres qui absorbent le carbone», a souligné son président Andrew Morrison.

## Birmanie: Aung San Suu Kyi condamnée à 6 ans de prison supplémentaires, pour corruption



La junte birmane continue de charger Aung San Suu Kyi: l'ancienne dirigeante, renversée par le coup d'État de février 2021, a été condamnée mercredi à six ans de prison supplémentaires, pour corruption, dans un procès fléau dénoncé comme politique par la communauté internationale.

La prix Nobel de la paix 1991, âgée de 77 ans, a été condamnée à «deux peines de prison de trois ans» qui ont été confondues, a précisé à l'AFP une source proche du dossier, ce qui signifie qu'elle doit passer trois années derrière les barreaux pour ces deux affaires.

Aung San Suu Kyi «est en bonne santé. Ses avocats vont faire appel comme pour les autres affaires», a indiqué cette source.

Elle a été reconnue coupable d'avoir accepté 550 000 dollars de pots-de-vin d'un homme d'affaires local, Maung Weik.

Une chaîne d'État a diffusé l'an dernier une vidéo d'aveu du businessman confessant qu'il a donné 550 000 dollars sur plusieurs années à Aung San Suu Kyi. Il a distribué de l'argent à des responsables de son parti, la Ligue nationale pour la démocratie, pour faire prospérer ses affaires, a-t-il expliqué.

Arrêtée au moment du putsch, qui a mis fin à une décennie de transition démocratique en Birmanie, la

dirigeante déchue a été placée à l'isolement dans une prison de Naypyidaw fin juin, d'où son procès, démarré il y a plus d'un an, se poursuit à huis clos.

Elle avait déjà été condamnée à 23 années d'emprisonnement pour différents motifs, dont la fraude électorale et la corruption. Elle risque en tout plus de 120 ans derrière les barreaux.

### Promesses de négociations

Aung San Suu Kyi, qui clame son innocence, est également accusée dans cinq autres affaires de corruption, ce qui pourrait alourdir son total d'années d'emprisonnement.

De nombreuses voix dénoncent un acharnement judiciaire qui serait fondé sur des motifs politiques, avec pour but d'écartier définitivement la fille du héros de l'indépendance, grande gagnante des élections de 2015 et de 2020.

Plusieurs de ses proches ont été condamnés à de lourdes peines. Un ancien député de son parti condamné à mort, Phyoe Zeya Thaw, a été exécuté fin juillet.

«Ces simulacres de procès contre

elle et ses alliés ne peuvent pas être pris au sérieux, malgré le vernis judiciaire», a réagi un porte-parole d'Amnesty International auprès de l'AFP.

«L'armée birmane empile fausse accusation sur fausse accusation sur Aung San Suu Kyi, dans le cadre d'une campagne plus large pour enfermer et réduire au silence tous les opposants», a poursuivi l'ONG de défense des droits humains.

La junte se défend de ces accusations et promet même d'ouvrir des négociations avec Aung San Suu Kyi une fois son procès terminé.

L'armée espère aussi organiser des élections à l'été 2023, dès que le pays sera «en paix et stable», selon son chef Min Aung Hlaing qui a aussi annoncé une «réforme» du système électoral.

Depuis le coup d'État qui a fait plonger le pays dans un conflit sanglant, plus de 2300 civils ont été tués par les forces de sécurité, selon le décompte d'une ONG locale. La junte, qui accuse ses adversaires, en compte plus de 3900.

Les Nations unies, qui ont dénoncé des «preuves toujours plus nombreuses» de crimes contre l'humanité ciblant les femmes et les enfants, ont indiqué début octobre que 1,3 million de civils étaient toujours déplacés en raison des hostilités.

Isolée sur la scène internationale, la Birmanie n'a pas été conviée au prochain sommet de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (Asean) en novembre au Cambodge.

# Maurice accueillera la prochaine réunion de l'Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies en 2023

**M**aurice accueillera la prochaine réunion de l'Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies (OMT) en 2023 et cela offrira une visibilité à Maurice lors de la tenue de l'événement, a déclaré le vice-Premier ministre, ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire, ministre du Tourisme, M. Louis Steven Obeegadoo cet mardi après-midi, lors d'une conférence de presse au siège du ministère du Tourisme à Port Louis.

La participation de Maurice à la 65e réunion de la Commission régionale de l'OMT pour l'Afrique tenue à Arusha, République-Unie de Tanzanie, du 05 au 07 octobre 2022 a été soulignée par le vice-Premier ministre ajoutant que Maurice occupant le poste de vice-président du Conseil exécutif de l'OMT montre que le pays est une référence et un leader du tourisme régional pour les petits États insulaires en développement.

La réunion, a-t-il souligné, regroupant 50 pays, avait pour objectifs que les ministres partagent leurs points de vue sur les défis posés par le Covid-19 en mettant l'accent sur la nécessité de repenser l'emploi et la résilience afin de mieux se préparer aux chocs futurs. Il visait également à promouvoir le tourisme de manière résiliente pour un développement socio-économique inclusif, a-t-il déclaré.

Des échanges avec le Premier ministre tanzanien, le secrétaire général de l'OMT, le ministre malgache du tourisme et d'autres ministres africains étaient également au programme de la conférence, a indiqué M. Obeegadoo. Il a également évoqué la présence de Maurice à la réunion exécutive de l'OMT qui se tiendra en novembre prochain au Maroc.

Se référant aux dernières statistiques



fournies par Statistics Mauritius sur le secteur du tourisme, M. Obeegadoo a indiqué que Maurice est sur la bonne voie. Pour le mois de septembre 2022, il y avait plus de 81 000 touristes dans le pays malgré la basse saison touristique. Il s'agit d'une performance remarquable avec un taux de récupération de 81% pour les trois derniers mois par rapport aux trois derniers mois de la même période avant le Covid-19, a-t-il souligné.

D'autres chiffres statistiques élaborés par le Vice-Premier ministre sont les suivants : pour la période du 01 octobre 2021 au 30 septembre 2022, le nombre de passagers s'est établi à 1 069 654 et 808 652 arrivées touristiques et pour la période du 01 janvier 2022 au 30 septembre 2022, les arrivées de passagers étaient de 850 527 et 638 332 touristes. Concernant le taux de reprise pour les marchés traditionnels, il a observé qu'il y

a plus de touristes en provenance du Royaume-Uni avec un taux moyen de 105,4 % par rapport aux chiffres de la même période en 2019. Le taux de reprise moyen pour les autres marchés pour la période de juillet à septembre 2022 sont : Allemagne 98,1 %, France 90,6 %, Suisse 82,7 %, Afrique du Sud 81,1 %, Inde 70,7 %, Italie 69,6 % et La Réunion 58,9 %.

Quant au taux de récupération des marchés d'opportunité à potentiel touristique pour Maurice pour la période juillet à septembre 2022, les chiffres sont les suivants : Emirats Arabes Unis 136,6%, Russie 125,9%, Autriche 119,8%, Belgique 113,4%, Arabie Saoudite 103,7%, République Tchèque République 97,3% et Espagne 83,2%. Ces performances sont des indicateurs encourageants et clairs de la diversification de nos marchés, a-t-il déclaré.

M. Obeegadoo s'est en outre attardé sur l'augmentation de la durée de séjour des touristes pour la période de janvier à septembre 2022 s'établissant à 12,3 contre janvier à septembre 2019 avec 10,8.

Le DPM Obeegadoo a souligné que le secteur se redresse car les dépenses moyennes par touriste et la durée de séjour à Maurice ont augmenté de 30% en dollars malgré la baisse des arrivées de touristes pour juillet 2022 avec un total de 94 084 contre 115 448 en 2019. Il s'est dit optimiste qu'avec ces chiffres, l'objectif fixé d'un million d'arrivées de touristes pourrait être atteint.

Le vice-Premier ministre Obeegadoo a également expliqué les efforts concertés visant à accroître la connectivité aérienne pour la saison de fin d'année. Ils sont les suivants : Depuis le 1er octobre 2022, il n'y a plus deux mais trois vols de Dubaï à Maurice et Turkish Airlines propose sept vols hebdo-

madaires. A partir de fin octobre, Air France de quatre aura sept vols hebdomadaires et Corsair aura six vols hebdomadaires au lieu de cinq. Condor aura quatre vols au lieu de trois et Neos Air aura un vol hebdomadaire en décembre. A partir de novembre, Air Austral proposera deux vols hebdomadaires vers Maurice depuis La Réunion et un vol hebdomadaire vers Rodrigues. A partir de la mi-décembre, South African Airways proposera sept au lieu de quatre vols hebdomadaires et Air Mauritius à partir du 15 novembre proposera deux vols hebdomadaires vers Cape Town.

En ce qui concerne le manque de ressources humaines dans le secteur, il a indiqué qu'un atelier sera organisé d'ici novembre 2022 regroupant tous les partenaires concernés pour rechercher les moyens de motiver et d'attirer les jeunes vers ce secteur. Un autre atelier se tiendra d'ici décembre, a-t-il souligné, pour réfléchir au produit touristique mauricien qui sera au-delà de Sun Sea and Sand.

Le danger pour l'industrie du tourisme, a-t-il toutefois souligné, est la situation économique mondiale qui prévaut avec des taux d'inflation élevés sur les principaux marchés.

Parmi les autres problèmes soulevés lors de la conférence de presse, citons la connectivité aérienne et la capacité en sièges qui, selon lui, restent une préoccupation. M. Obeegadoo a souligné que la Mauritius Tourism Promotion Authority, déploie tous les moyens pour exploiter davantage les marchés principaux et d'opportunité. Il a parlé de sa récente mission au « Salon du Tourisme » à Paris et une prochaine à Londres pour promouvoir davantage la destination Maurice.

## Les États membres africains participent à un séminaire sur la Convention sur les armes chimiques

**U**n séminaire de trois jours sur la Convention sur les armes chimiques et la gestion de la sûreté et de la sécurité chimiques et un programme exécutif de quatre jours sur la gestion intégrée des produits chimiques, s'est ouvert à l'hôtel Hennessy Park, Ebène, en présence du ministre des Transports terrestres et du Métro léger, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international, M. Alan Ganoo.

Le directeur par intérim de la Division de la coopération internationale et de l'assistance de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), M. Li Zhao, et le chargé d'affaires de l'Union européenne, M. Gerard Van Driessche, étaient également présents.

Quelque 41 participants, dont 31 délégués étrangers et 10 participants locaux d'agences gouvernementales, d'industries chimiques, d'universités et d'experts concernés, assistent aux événements. Les deux événements relèvent du Programme de gestion intégrée des produits chimiques de l'OIAC. Ce programme a été lancé en 2009 dans le cadre des activités de promotion des utilisations pacifiques de la chimie et de renforcement du développement économique et technologique et est depuis devenu un forum de premier plan pour la promotion de la coopération internationale et l'échange des meilleures pratiques dans le domaine, tout en offrant des possibilités de formation aux États membres. Etats sur une gamme de sujets spécialisés.

Dans son allocution, le ministre Ganoo a rappelé que Maurice, qui partage l'engage-

ment mondial en faveur d'un monde plus sûr, a contribué à l'effort visant à débarrasser le monde des armes chimiques et à dissuader leur utilisation par quiconque, n'importe où et en toutes circonstances. Il a ajouté qu'en application de cet engagement, Maurice a signé la Convention sur les armes chimiques en janvier 1993 et déposé son instrument de ratification en février 1993, devenant ainsi le premier pays d'Afrique à le faire, et le deuxième au monde après Fidji. Peu de temps après l'entrée en vigueur de la Convention en avril 1997, Maurice a créé en juillet 1997 son Autorité nationale sous la tutelle du Cabinet du Premier ministre, a-t-il déclaré.

Il a parlé de la disponibilité de nouvelles technologies et techniques ainsi que de l'acquisition potentielle de produits chimiques toxiques qui pourraient permettre la poursuite de programmes clandestins, en particulier par des acteurs non étatiques néfastes, violent ou affaiblissant ainsi les régimes d'interdiction des armes chimiques et de la guerre. D'où la nécessité, a-t-il souligné, pour les gouvernements et les institutions de prendre en compte un éventail de plus en plus large de domaines où le rythme accéléré des changements technologiques pourrait avoir un impact sur le développement, les caractéristiques, l'utilisation, la détection et la réponse aux armes chimiques.

Selon lui, les États membres devraient adopter, par le biais de l'OIAC, une approche holistique des problèmes émergents liés au développement et à l'utilisation des systèmes d'armes chimiques, du terrorisme chimique et des armes chimiques abandon-

nées. L'objectif primordial doit donc être d'empêcher que des substances chimiques ne soient illégalement détournées pour nuire aux personnes, aux infrastructures et à l'environnement à chaque étape du processus : recherche, développement, production, commercialisation et transport, stockage et utilisation, a-t-il déclaré.

Reconnaissant que le monde assiste à des changements dans le paysage mondial des menaces qui peuvent saper les systèmes de contrôle des matières et des armes chimiques, le ministre Ganoo a souligné l'importance du renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques aux niveaux régional et international.

Parlant des objectifs de sécurité et de désarmement de l'OPWC, il a souligné qu'il avait atteint une quasi-universalité, ajoutant que plus de 99 % de tous les stocks d'armes chimiques déclarés avaient été détruits sous vérification de l'OIAC. Il a également rappelé que l'OIAC avait reçu le prix Nobel de la paix en 2013.

En outre, le ministre Ganoo a déclaré que Maurice contribuait à promouvoir les travaux de l'OIAC. Il a rappelé que les petits États insulaires comme Maurice sont extrêmement vulnérables à toute attaque chimique par des forces extérieures. "C'est pourquoi nous sommes déterminés à maintenir l'interdiction de l'utilisation des armes chimiques et à réaffirmer que toute utilisation d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit, en toutes circonstances, est répréhensible et inacceptable et contrevient aux normes et standards internationaux con-

tre une telle utilisation", a-t-il ajouté. a dit.

Quant à M. Li Zhao, il a insisté sur la vision de l'OIAC qui est de mettre en œuvre les dispositions de la Convention sur les armes chimiques pour parvenir à un monde exempt d'armes chimiques et de la menace de leur utilisation, et dans lequel la chimie est utilisée pour la paix, le progrès , et la prospérité. Il a déclaré que l'OIAC propose des politiques pour la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques aux États membres de l'OIAC, et élaborer et mettre en œuvre des programmes avec et pour eux.

Le but ultime de l'OIAC, a-t-il déclaré, est de parvenir à un monde définitivement exempt d'armes chimiques et de contribuer à la sécurité et à la stabilité internationales, au désarmement général et complet et au développement économique mondial.

Le programme exécutif vise à aider les États membres à développer des connaissances approfondies et des compétences en leadership dans la gestion intégrée des produits chimiques en mettant l'accent sur la sûreté, la sécurité et la durabilité des produits chimiques. Quant au programme de gestion de la sûreté et de la sécurité chimiques, il vise à promouvoir la sûreté et la sécurité chimiques en fournissant des outils et des connaissances pour atténuer les risques découlant des accidents chimiques et de l'utilisation abusive potentielle de produits chimiques toxiques, y compris la menace terroriste. Ce programme vise à garantir que les produits chimiques ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques tout au long de leur cycle de vie.

# Etats-Unis : Joe Biden évoque désormais la possibilité d'une « très légère récession »

**L'inflation met à mal toutes les économies dont la première économie mondiale. Pour la première fois, le président américain Joe Biden a évoqué la possibilité d'une « très légère récession » pour son pays. Selon le FMI, l'activité économique mondiale se rapproche un peu plus de la récession, qui risque de toucher plusieurs pays développés en 2023, dont les Etats-Unis.**

Une récession est-elle possible pour l'économie américaine ? « Je ne le pense pas » a pu dire Joe Biden, qui répondait aux journalistes de CNN. « S'il y en a une, ce sera une très légère récession. C'est possible, je ne l'anticipe pas », a-t-il néanmoins complété. Un changement de ton alors que cet été encore, le président des Etats-Unis ne cessait de marteler que non, les Etats-Unis n'étaient pas en récession. A l'approche des élections de mi-mandat du 8 novembre, cruciales pour l'avenir d'un pays profondément divisé, face aux prévisions qui s'assombrissent pour l'économie mondiale, le président américain semble contraint d'infléchir son discours.

Les prévisions du Fonds monétaire international (FMI) publiées mardi sont en effet claires : le ralentissement économique va toucher l'ensemble des Etats les plus riches, à commencer par les Etats-Unis. La croissance y a été révisée à tout juste 1,6% en 2022, contre 2,3% attendus en juillet. 2023 pourrait être plus difficile encore, le



Fonds tablant sur tout juste 1%. Et ce même si l'économie du pays - le marché de l'emploi - se porte relativement bien. Mais toujours tendu outre-Atlantique, il favorise les hausses de salaires qui alimentent elles-mêmes l'inflation, ce que les banques centrales souhaitent voir flétrir.

Au niveau mondial, l'activité économique se rapproche un peu plus de la récession, qui risque de toucher plusieurs pays développés en 2023, y compris les Etats-Unis. « Il existe une probabilité de 25% que l'économie mondiale ne progresse que de 2%, ou moins, l'année prochaine », a déclaré à l'AFP le chef-économiste du FMI, Pierre-Olivier Gourinchas. « C'est une situation qui n'a été vécue que cinq fois depuis 1970, notamment lors du choc

pétrolier ou de la crise financière de 2008. »

Les trois locomotives mondiales - les Etats-Unis, la Chine et l'Europe - ralentissent, notamment sous l'effet d'une inflation persistante qui touche les économies avancées et plus encore les pays émergents et en développement, et qui devrait atteindre 8,8% en moyenne au niveau mondial cette année (+0,5 point par rapport aux prévisions de juillet).

## Une récession inévitable pour l'Allemagne et l'Italie

Dans la zone euro, la croissance devrait atteindre 3,1% en 2022, mieux qu'attendu en juillet (+0,5 point), elle devrait frôler la récession en 2023, à 0,5% de croissance (-0,7 point par rapport aux prévisions de juillet). Et pour certains Etats membres,

l'Allemagne et l'Italie, la récession semble inévitable l'an prochain (respectivement -0,3% et -0,2%), alors que la France peut espérer rester au-dessus de la ligne de flottement, avec une croissance de 0,7%. Tout comme, hors UE, le Royaume-Uni, à 0,3%.

La Chine, deuxième puissance économique mondiale, devrait de son côté connaître en 2022 sa pire année depuis plus de 40 ans, si l'on excepte la pandémie en 2020, avec une croissance attendue de tout juste 3,2%, avant de repartir légèrement en 2023 (4,4%). La Russie, dont l'économie subit de plein fouet les sanctions mises en place après l'invasion de l'Ukraine, connaît une récession cette année, mais la situation devrait être moins marquée qu'envisagé au début de l'été. Elle devrait cependant être la seule économie du G20, qui se réunira mercredi à Washington, à connaître la récession cette année. Dans un contexte mondial morose, la région Amérique latine et Caraïbes voit quant à elle ses prévisions s'améliorer, avec une croissance désormais attendue à 3,5% (+0,5 point) cette année.

L'avenir reste néanmoins incertain, souligne le Fonds, qui reconnaît que ses prévisions, en particulier pour 2023, ne sont valables que « si les anticipations d'inflation restent stables et que le resserrement monétaire n'entraîne ni récession généralisée ni ajustement désordonné des marchés financiers ». Une note positive cependant : l'inflation mondiale devrait avoir atteint son pic au troisième trimestre (9,5%) et commencer à reculer dès le dernier trimestre 2022, poursuivant cette tendance l'année prochaine, pour revenir au dernier trimestre 2023 à un niveau comparable à 2021 (4,7%).

## « Le pire est encore à venir », selon le FMI

L'invasion de l'Ukraine, la difficile sortie de la pandémie de COVID-19, mais surtout l'impact économique de la hausse des taux d'intérêt des banques centrales forcent de nouveau le Fonds monétaire international (FMI) à réviser à la baisse ses prévisions de croissance. Il n'en pense pas moins qu'il vaut mieux trop en faire, en matière de lutte contre l'inflation, que pas assez.

« Le pire reste à venir et, pour beaucoup, 2023 aura l'effet d'une récession », a prévenu mardi le chef économiste du FMI, Pierre-Olivier Gourinchas, lors du dévoilement d'une nouvelle version de ses Perspectives de l'économie mondiale. « Les chocs de cette année vont rouvrir les blessures dont souffrait l'économie, qui ne s'étaient que partiellement cicatrisées après la pandémie. »

De 6 % l'an dernier, la croissance réelle de l'économie mondiale devrait ainsi avoir ralenti de presque moitié cette année, à 3,2 %, prédit le FMI, avant de diminuer encore à 2,7 % l'an prochain, soit 0,2 point de pourcentage de moins qu'on le pensait encore en juillet, et presque 1 point de moins qu'on l'espérait en avril.

Si l'on fait exception des jours les plus sombres de la pandémie et de la crise financière de 2008-2009, il s'agit des perspectives économiques les plus moroses en plus de 20 ans.

Le ralentissement se révèle plus marqué et plus généralisé qu'attendu, admet le FMI. Des pays représentant environ le tiers de l'économie mondiale devraient même traverser au moins deux trimestres consécutifs

de croissance négative. Quant à elle, « la croissance dans les trois plus grandes puissances économiques — les États-Unis, la Chine et la zone euro — restera au point mort ».

De 5,7 % l'an dernier, l'expansion économique aux États-Unis ne sera finalement pas de 3,7 % cette année, comme on le pensait en avril, mais vraisemblablement de seulement 1,6 %, avant de tomber à 1 % en 2023. Partie de 8,1 % l'an dernier, la Chine devra se contenter de 3,2 % cette année (-1,2 point de pourcentage par rapport à avril), et de 4,4 % (-0,7) l'an prochain. Ce sera pire dans la zone euro, où l'on passera de 3,1 %, cette année, à seulement 0,5 % en 2023, entraîné par le bas notamment par l'Allemagne (de 1,5 % à un recul de 0,3 %) et l'Italie (de 3,2 % à -0,2 %).

Le FMI croit toujours que le Canada devrait échapper à une contraction de son économie sans toutefois être totalement épargné. La croissance devrait y fondre de moitié l'an prochain, en passant de 3,3 % cette année à 1,5 % en 2023, soit presque moitié moins qu'on ne le pensait en avril (2,8 %), et un peu moins qu'on l'espérait encore en juillet (1,8 %).

### L'inflation avant la croissance

Cet assombrissement de l'horizon économique est le résultat de plusieurs facteurs, explique le FMI. Parmi eux, on peut citer l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les perturbations des chaînes d'approvisionnement provoquées par les mesures de confinement extrêmes décrétées par la Chine pour freiner la COVID-19, mais



surtout la lutte impitoyable engagée par les banques centrales contre l'inflation à coups de hausse de leur taux d'intérêt pour réduire la demande des consommateurs et des entreprises.

Et elles ont bien raison, dit Pierre-Olivier Gourinchas. « L'intensification des pressions sur les prix demeure la menace la plus immédiate qui pèse sur la prospérité actuelle et future, car elle comprime les revenus réels et fragilise la stabilité macroéconomique. »

Pour le moment, le ralentissement économique n'empêche pas les pressions inflationnistes de se montrer plus étendues et persistantes que prévu, constate le FMI. En conséquence, les banques centrales multiplient leurs tours de vis.

Si elles n'en font pas assez, elles risquent de perdre toute crédibilité aux yeux des ménages et des entreprises et de ne plus être capables de ramener l'inflation à leurs cibles. Par contre, elles courrent aussi le risque de trop en faire et « d'entraîner l'économie mondiale dans une récession

inutilement sévère ». Ces deux formes d'erreurs « n'ont cependant pas un coût égal », puisqu'une perte de crédibilité des banques centrales « se révélerait encore plus préjudiciable à la stabilité macroéconomique ».

### Avertissement aux gouvernements

De plus, le FMI ne voit pas d'objection à ce que les gouvernements cherchent à amortir le choc de la flambée des prix pour leurs citoyens — à condition toutefois qu'on accorde la priorité à la protection des groupes les plus vulnérables par une aide ciblée à court terme. Mais dans l'ensemble, leurs mesures d'aide et, plus généralement, leurs politiques budgétaires ne doivent surtout pas défaire ce qu'essaient de faire les banques centrales avec leurs hausses de taux d'intérêt, mais au contraire « rester suffisamment restrictives pour ne pas détourner la politique monétaire de son cap ».

Ce qui ne veut pas dire que les gouvernements doivent rester les bras croisés, poursuit le FMI. En Europe, ils doivent notamment prendre conscience que la crise énergétique déclenchée par la guerre en Ukraine « n'est pas un choc transitoire » et que la coupure avec la Russie sera « à la fois vaste et permanente ».

Il faudrait aussi plus d'investissements dans le capital humain, la transformation numérique, l'énergie verte et la diversification des chaînes d'approvisionnement afin d'être plus résilient face aux prochaines crises, plaide Pierre-Olivier Gourinchas. « Hélas, ces principes essentiels ne guident pas toujours les politiques actuelles », se désole-t-il.

# Paris renforce sa présence militaire sur le flanc est de l'OTAN

**La France va envoyer des chars Leclerc en Roumanie, des véhicules Griffon en Estonie et des avions Rafale en Lituanie.**

Bien avant les frappes massives de la Russie contre l'Ukraine lundi, le président de la République Emmanuel Macron avait prévu d'annoncer un renforcement de la présence militaire française sur le flanc Est de l'Europe. Initialement, le chef de l'Etat devait en donner les détails à Prague, vendredi, à l'issue du sommet des 27 dirigeants de l'Union européenne. Il a préféré attendre. Il est revenu au ministre des Armées Sébastien Lecornu de procéder aux annonces, à l'occasion de son audition devant la commission des Affaires étrangères et de la Défense du sénat mardi.

«Au regard de la violence des combats en Ukraine», selon les mots du ministre, la France va «rehausser» sa posture défensive dans le cadre des missions de l'OTAN. Elle va déployer une compagnie de véhicules de combat d'infanterie (VBCI) et un escadron de chars Leclerc en Roumanie où la France est «nation cadre» de la mission Aigle. C'est à la France qu'il revient de superviser et coordonner les forces alliées déployées, notamment belges et néerlandais. Les effectifs français sur place devraient aussi doubler d'ici la fin de l'année, conformément aux plans prévus dès le mois de juin, pour dépasser les 600 soldats. La France avait aussi envoyé avant l'été un système de défense anti-aérien MAMBA pour défendre la base de l'OTAN en Roumanie.

Le déploiement de chars Leclerc est un acte symbolique fort. La France avait déjà envoyé douze Leclerc en Estonie l'année dernière, où elle assure aussi une présence tour-



nante. Ces forces sont censées dissuader toute attaque contre l'OTAN. «La France prend toute sa part», dit-on au ministère des Armées. Les Alliés assurent huit missions de présence renforcée (eFP) sur le flanc Est de l'Europe.

## Des Rafale en Lituanie

Les chars Leclerc ne sont pas les seuls déploiements supplémentaires français. Paris va aussi envoyer des Rafale\* en Lituanie, en remplacement des Mirage qui assurent les missions de police du ciel au-dessus des pays

baltes et de la Pologne. Une compagnie d'infanterie légère sera aussi déployée en Estonie. Elle pourrait être équipée de Griffon, le nouveau véhicule blindé qui équipe l'armée de terre. En Estonie, le Royaume-Uni est nation-cadre. La France va ainsi envoyer une centaine de soldats supplémentaires, en plus des 300 déjà présents. La France n'a jamais été aussi investie au sein de missions de l'OTAN. Quelque 1500 soldats pourraient être déployés au total d'ici fin octobre, début novembre.

Lors du sommet de Madrid, en juin dernier, les Alliés ont promis de renforcer leur posture de défense, et d'être capables de mobiliser jusqu'à 300.000 soldats si besoin. «L'OTAN se tient aux côtés de l'Ukraine», a déclaré le secrétaire général de l'Alliance Jens Stoltenberg mardi, à la veille d'une réunion du groupe de contact pour l'Ukraine et d'une réunion des ministres de la Défense de l'OTAN jeudi. Signe de la tension actuelle, le secrétaire général a aussi averti de la tenue de l'exercice allié Steadfast noon, qui porte sur la dissuasion nucléaire. Il s'agit d'un exercice «de routine» pour assurer que la dissuasion alliée «est sûre et efficace».

# Ordre d'auto-destruction d'une fusée japonaise après l'échec de son décollage

**Une fusée japonaise transportant plusieurs satellites a échoué à décoller mercredi et a par conséquent reçu un ordre d'auto-destruction, a confirmé l'agence spatiale nippone Jaxa, pour laquelle il s'agit du premier échec d'un lancement depuis 2003.**

La fusée ne peut pas poursuivre un vol en toute sécurité, à cause du danger qu'elle représenterait si elle s'écrasait au sol», a déclaré un responsable de la Jaxa à la chaîne japonaise TBS.

«Donc nous avons pris des mesures pour éviter un tel incident, et nous avons envoyé un signal» pour détruire la fusée, a ajouté ce responsable, sans fournir de détails sur l'origine du problème.

Il s'agissait du sixième lancement d'une fusée Epsilon, un modèle à combustible solide de la Jaxa dont les vols (non habités) ont démarré en 2013.

La Jaxa avait interrompu mercredi la diffusion en direct en ligne du lancement d'Epsilon-6 depuis son centre spatial d'Uchinoura, dans le département de Kagoshima (sud-ouest du Japon), sans donner initialement d'explications.

Cette fusée de 26 m de haut et de plus de 95 tonnes est plus petite que le précédent modèle à combustible liquide du Japon, et avait succédé à son précédent lanceur à combustible solide «M-V», abandonné en 2006 en raison de ses coûts élevés.



## NOTICE UNDER SECTION 311 OF THE COMPANIES ACT 2001

Notice is hereby given that "SL2 Capital" (Company No. 179080 AC), an Authorised Company and having its registered office at 2nd Floor, C&R Court, 49 Labourdonnais Street, Port Louis is on this 6th day of October 2022 applying to the Registrar of Companies to be removed from the Register of Companies under Section 309 (1) (d) of the Companies Act 2001.

Notice is hereby also given that the Company has discharged in full its liabilities to all its known creditors, and has distributed its surplus assets in accordance with its constitution and the Companies Act 2001.

Any objection to the removal of the Company under Section 312 of the Companies Act 2001 is to be made in writing to the Registrar of Companies by latest on the 5th day of November 2022.

St Lawrence Management Limited  
Registered agent  
Date: 6 October 2022

## SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 10th day of November, 2022 at 1.30 p.m shall take place before the Master's Court (Courtroom No. 23, 2nd Floor), New Supreme Court Building, Cr Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the

**SALE BY LEVY of:- DESCRIPTION OF PROPERTY:**  
**DESIGNATION:** Une portion de terrain étant le Lot No. 7 de la contenance de CENT SOIXANTE ET UN METRES CARRES ET QUATRE VINGT SIX CENTIEMES (161.86 m<sup>2</sup>), située au quartier de Port Louis, lieu dit Vallee des Pretres, Rue Bernardin de St Pierre et bornée d'après le rapport de Monsieur Thacoor Soobodh Proag, arpenteur jure, comme suit:- Du premier côté, par Oodithnarain Luchoomun, un chemin de sortie d'un mètre de large entre sur quinze mètres cinq centimètres (15.05m); Du deuxième côté, par Ramdin sur dix mètres quatre vingt dix sept centimètres (10.97m); Du troisième côté, par Deegambar Luchoomun sur quinze mètres cinq centimètres (15.05m); Et du quatrième et dernier côté, par le Lot No. 6 sur dix mètres quatre vingt un centimètres (10.81m). Together with all that exist thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever and morefully described in deed transcribed in Volume TV 5007/28 and Pin No. 1116550219. The said sale is prosecuted at the request of DEVELOPMENT BANK OF MAURITIUS LTD against Mr. Dayanand LUCHOOMAN; and Mrs. Soocheeta LUCHOOMAN (born SOOKUN), the lawful wife of Mr. Dayanand LUCHOOMAN - both residing at 552, Upper Vallee des Pretres, Port Louis. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations  
Dated at Port Louis, this 10th day of October, 2022

Me. R. BUCKTOWNSING SA  
Orison Legal  
Level 2, Hennessy Court,  
Cr. Pope Hennessy and Suffren Streets, Port Louis  
**ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE**

## NEWSPAPER NOTICE FOR BUILDING & LAND USE PERMIT APPLICATION

Take notice that I **Dare Smart Property Ltd** will apply to the District Council of Black River for a Building and Land Use Permit for a proposed construction of a reinforced concrete building of ground and first floor to be used as follows: Ground floor (sport activities, offices and refreshment area), first floor (sports activities, offices and restaurant) + erection of boundary wall at Lot G15, Smart City - Cap Tamarin, Black River.

Any person feeling aggrieved by the proposal may lodge in writing to the above-named Council within 15 days from the date of this publication.

Date: 14/10/2022

## NEWSPAPER NOTICE FOR BUILDING & LAND USE PERMIT APPLICATION

Take notice that I **Izzah Property Ltd** will apply to the District Council of Flacq for a Building and Land Use Permit for a proposed commercial building of ground +1 and a basement as store at Royal Road Bel Air, Rivière Seche, Flacq.

Any person feeling aggrieved by the proposal may lodge in writing to the above-named Council within 15 days from the date of this publication.

Date: 14/10/2022

## SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 3rd day of November, 2022 at 1.30 p.m.** shall take place before the Master's Court (Courtroom No.23, 2nd Floor), New Supreme Court Building, Cr Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the SALE BY LEVY of:- **DESCRIPTION OF PROPERTY: PROPERTY CHARGED:** Une portion de terrain de la contenance de **cent vingt six toises et demie**, située au quartier des Plaines Wilhems, lieu dit Mangalkhan, Floreal et bornee d'apres titre transcrit au Vol 1629 No. 195 comme suit: Les premier et second notes par des chemins communs de huit pieds de large sur une longueur développée de cent quarante six pieds; Du troisième cote, par N Manthoora sur soixante seize pieds; Et du quatrième cote par Philippe Matelot sur soixante dix pieds. Et d'après procès verbal de rapport, dressé par Mr A S Calloo, arpenteur jure, en date du vingt cinq septembre mil neuf cent soixante dix neuf, enregistré au Reg: A 447 No.7511, le dit terrain a été trouvé être d'une contenance de cent trente deux toises soit cinq cent un et quarante quatre centièmes mètres carrés au lieu de cent vingt six toises et demie, et est borné, d'après le dit procès verbal, comme suit: Du premier côté, par Robinson Lane sur une ligne brisée en deux parties mesurant soixante trois pieds six pouces soit dix neuf mètres et trente cinq centimètres et sur un développement de dix sept pieds soit cinq mètres et dix huit centimètres; Du deuxième côté, par Back Lane, sur soixante deux pieds soit dix huit mètres et quatre vingt dix centimètres; Du troisième côté, par N Manthoora sur soixante seize pieds soit vingt trois mètres et seize centimètres; Et du quatrième et dernier côté, par les héritiers de M. Philippe Matelot, sur soixante dix pieds soit vingt et un mètres et trente quatre centimètres. La mesure employée est le pied anglais avec équivalent en mètre. Together with building existing thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever and the morefully described in deed transcribed in Volume TV 1696 No. 180 and Pin No. 1741110077 and in the Memorandum of Charges filed in the above matter. **The said sale is prosecuted at the request of DEVELOPMENT BANK OF MAURITIUS LTD against Premnidhi RAMLOLL residing at Robinson Road, Floreal.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations,  
Dated at Port Louis, this 10th day of October, 2022

Me. R. BUCKTOWNSING SA  
Orison Legal  
Level 2, Hennessy Court,  
Cr. Pope Hennessy and Suffren Streets, Port Louis  
**ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE**

## SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 24th day of November 2022 at 1.30 p.m.** shall take place before the Master's Bar, situate at the New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the Sale By Levy, prosecuted at the request of **MauBank Ltd**, against **Mr. HIMDUTH UNNOOP** of:- Une portion de terrain de la contenance de **QUATRE CENT QUATRE VINGT DEUX ET TRENTE TROIS CENTIEMES DE METRES CARRES (482.33 m<sup>2</sup>)**, (décrite comme étant la première portion au rapport ci-après mentionné), située au quartier de la Rivière Noire, lieu dit «Anna, Flic en Flac», et borneée d'après un procès verbal de rapport, avec plan figuratif y joint, dressé à la requête des vendeurs, en simple minute, par Mons. M. F. Ricardo Ramiah-Isabel, Arpenteur Juré, en date du 20/01/2014, enregistré au Reg. L.S. 99/22049, comme suit: Au Nord, par un terrain de la contenance de huit cent quatre vingt six et trois dixièmes de mètres carres (886.03 m<sup>2</sup>) soit vingt et une perches, appartenant à Madame Veuve Wardharaj Pudmanabadoo et autres, suivant titre transcrit au TV 1635/170, sur trente six mètres et cinquante six centimètres (36.56m), cette limite suit une base en béton de quinze centimètres d'épaisseur surmontée de fil métallique avec lequel est adossé un abri sous tole, le tout se trouvant sur la portion présentement décrite. A l'Est, par les réserves de quatre pieds ou un mètre et vingt quatre centimètres (1.24m) de large longeant l'Avenue Souffleur (ancien chemin commun de dix huit pieds ou cinq mètres et quarante neuf centimètres (5.49m) de large, sur lesquelles, la portion présentement décrite a le droit de passage, pour accéder à ladite Avenue Souffleur, sur deux lignes mesurant respectivement neuve mètres et huit centimètres (9.08m) et six mètres et six centimètres (6.06m) en développement. Au Sud, par la deuxième portion décrite audit rapport, étant le surplus du terrain duquel la portion présentement décrite est distraite, sur trente cinq mètres et dix sept centimètres (35.17m), cette limite traverse en partie (i) une plate bande, (ii) un mur en blocs de ciment de quinze centimètres (0.15m) d'épaisseur, (iii) une murette de soutènement de douze centimètres (0.12m) d'épaisseur, (iv) un escalier en béton, et (v) une autre murette de douze centimètres (0.12m) d'épaisseur, le tout se trouvant en partie sur la portion présentement décrite et en partie sur ledit surplus. Et à l'Ouest, par les Pas Géométriques de Flic en Flac, sur onze mètres et cinquante trois centimètres (11.53m), mesures jusqu'à une borne non marquée pour la portion présentement décrite, cette limite suit un mur en blocs de ciment de quinze centimètres (0.15m) d'épaisseur, entrouvert d'un portail, le tout se trouvant sur la portion présentement décrite. Together with all the building existing on the said portion of land or any building which may be erected thereafter and all appurtenances and dependencies thereof generally whatsoever without any exception or reserve. **OWNERSHIP - Mr. Himduth UNNOOP** is the owner of the above described property as evidenced by deed drawn up by Mrs. Marie Cosette Lizzie Ramiah-Mahadoo, a Notary Public, dated 03/10/2014, registered and transcribed on 09/10/2014 in **TV201410/000539** and bearing **PIN No. 190504078** and on which a storeyed concrete building under slabs. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations  
Dated at Port Louis, this 07/10/2022.

Me. Preetam CHUTTOO  
of 9th Floor, Astor Court, Block B, Georges Guibert Street,  
Port Louis.  
**ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE**

## SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 10th day of November, 2022 at 1.30 p.m.** shall take place before the Master's Court (Courtroom No. 23, 2nd Floor), New Supreme Court Building, Cr Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the SALE BY LEVY of:- **DESCRIPTION OF PROPERTY:** A plot of land of an extent of **168.90m<sup>2</sup> (one hundred and sixty eight decimal ninety square metres)** being the 1st plot of land described in the hereinafter mentioned report, situate at St Jean Road, La Louise, Quatre Bornes, in the District of Plaines Wilhems and bounded as per report of Mr.C.Ragoo, LS dated 14/04/1998, registered in Reg: LS 34/9896, as follows: Towards the North East, by the land of Mr. Balraj Boodhun, on 14.90m; Towards the South East, by the land of Mr Ramnanun Boodhun, on 11.39m; Towards the South West, by the 2nd portion described in the said report, on 14.76m; and Towards the North West, by a common access 3.66m wide, on 11.39m. Together with the building/s existing or which may, in future exist thereon and all appurtenances generally whatsoever, without any exception or reservation. The said property bears Pin number 1722030123 and the whole morefully described in deed transcribed in Volume 3892/21 and in the Memorandum of Charges filed in the above matter. **The said sale is prosecuted at the request of DEVELOPMENT BANK OF MAURITIUS LTD against Mr Lakanan BOODHUN and Mrs Keerun Devi BOODHUN (born GHURBHURUN) - Both of 5, Avenue Berthaud, Quatre Bornes.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations  
Dated at Port Louis, this 10th day of October, 2022

Me. R. BUCKTOWNSING SA  
Orison Legal  
Level 2, Hennessy Court,  
Cr. Pope Hennessy and Suffren Streets, Port Louis  
**ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE**

## SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 24th day of November 2022 at 1.30 p.m.** shall take place before the Master's Bar, situated at New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the Sale By Levy, prosecuted at the request of **MauBank Ltd** against **Mr. Romesh Chandra HUNGSRASZ** of the following properties:- (i) Le Lot No.1 d'un immeuble dénommé 'Residence Hungsraz' au quartier des Plaines Wilhems, lieu dit Roche Brunes, étant le Rez de chaussée d'une superficie de **CENT QUARANTE DEUX METRES CARRES ET SOIXANTE DIX NEUF CENTIEMES DE METRE CARRE (142.79 m<sup>2</sup>)** et composée de quatre chambre à coucher, un salon/ salle à manger, une cuisine, un wc et une salle de bain, un garage et un patio. Et TROIS MILLE CINQ CENT VINGT SIX/DIX MILLIEMES de la propriété du sol (c'est- à-dire de l'emplacement du terrain compris dans l'ensemble immobilier) et de toutes les parties communes du dit ensemble immobilier. (ii) Le lot No. 2 d'un immeuble dénommé 'Residence Hungsraz' au quartier des Plaines Wilhems, lieu dit Roches Brunes, étant le premier étage d'une superficie de **CENT QUARANTE DEUX METRES CARRES ET SOIXANTE DIX NEUF CENTIEMES DE METRE CARRE (142.79 m<sup>2</sup>)** et compose de quatre chambre à coucher, un salon/ salle à manger, une cuisine, un wc et une salle de bain, un balcon. Et TROIS MILLE CINQ CENT VINGT SIX/DIX MILLIEMES de la propriété du sol (c'est- à-dire de l'emplacement du terrain compris dans l'ensemble immobilier) et de toutes les parties communes du dit ensemble immobilier. Les dit Lots Nos. 1 et 2 formant parties d'un immeuble dénommé 'Residence Hungsraz' construit sur une portion de terrain située au quartier des Plaines Wilhems, lieu dit Roches Brunes de la contenance de **CENT ONZE TOISES (111 T)** et bornée d'après une description avec plan figuratif y joint dressée par Monsieur J. Louis Le Vieux, arpenteur juré, le 30/09/1981, enregistré au Reg. L.S 21/12951, comme suit: D'un côté, par un chemin de quatre mètres quatre vingt huit centimètres (4.88m) soit seize pieds de large sur une ligne brisée en deux tronçons mesurant trois mètres quarante trois centimètres (3.43m) soit onze pieds trois pouces et quatre mètres cinquante sept centimètres (4.57 m) soit quinze pieds respectivement. Du deuxième côté, par Monsieur et Madame M V Louise et par M A M C Nicolas sur vingt six mètres trente six centimètres (26.36m) soit quatre vingt six pieds six pouces. Du troisième côté, par N V Vithelingum sur quinze mètres trente deux centimètres (15.32m) soit cinquante pieds trois pouces. Et du quatrième côté, par M D G Bignoux sur vingt trois mètres quatre vingt treize centimètres (23.93 m) soit soixante dix huit pieds six pouces. Les mesures sont en mètres et en pied anglais. Ensemble tout ce qui peut en dépendre ou en faire partie sans aucune exception réservée. It has been expressly agreed by the parties that any building/s, addition/s, renovation/s, construction/s etc which may be put up on the above described portion of land will be covered and burdened by the present fixed charge. **OWNERSHIP Mr. Romesh Chandra HUNGSRASZ** is the owner of the above described properties as evidenced by deed registered and transcribed in **TV1701/72** and the lots forming part of 'Residence Hungsraz', which was subject of a 'Reglement de co-propriété', registered and transcribed in **TV 2977/2 - The portion of land of the extent of 111 toises on which stand the Lots Nos. 1 and 2 bears PIN No 17131701106.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations  
Dated at Port Louis, this 07/10/2022

Me. Preetam CHUTTOO  
of 9th Floor, Astor Court, Block B, Georges Guibert Street,  
Port Louis.  
**ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE**

## SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 10th day of November, 2022 at 1.30 p.m.** shall take place before the Master's Court, Courtroom No. 23, 2nd Floor, New Supreme Court Building, Cr Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the SALE BY LEVY of:- **DESCRIPTION OF PROPERTY:** Une portion de terrain de la contenance de **DEUX CENT QUATRE METRES CARRES (204m<sup>2</sup>)** située au quartier de la Savanne lieudit Surinam, Prune Road et bornée d'après un procès-verbal de rapport avec plan figuratif y joint dressé par Mons. Kadafi Koherattee, Arpenteur Juré, en date du onze Avril de l'an deux mil trois, enregistré au Reg. LS 48 No 3570, comme suit: Du premier coté, par le lot No.2 (surplus dudit terrain) sur douze mètres et trente quatre centimètres (12.34m). Du deuxième coté, par Sooriaduth Tauckoordoyal, sur dix-sept mètres (17m). Du troisième coté, par Louis Serge Desire, sur douze mètres et trente quatre centimètres (12.34m). Et du quatrième et dernier coté, par un chemin commun de trois mètres et cinq centimètres (3.05m) de large, les réserves d'un mètre et cinquante centimètres (1.50m) de large entre, sur seize mètres et sept centimètres (16.07m). Together with all that may depend or form part thereof without any exception or reservation, the whole morefully described in Vol. TV 5320/29 – Pin No. 1609010007 and in the Memorandum of Charges filed in the above matter. **The said sale is prosecuted at the request of DEVELOPMENT BANK OF MAURITIUS LTD against 1.- Mr. Danraj BOODHUN; 2.- Mrs. Chandrawtee HAVOLDAR, the lawful wife of Mr. Danraj BOODHUN both of Prune Road, Surinam, Savanne.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations  
Dated at Port Louis, this 10th day of October, 2022

Me. R. BUCKTOWNSING SA  
Orison Legal  
Level 2, Hennessy Court,  
Cr. Pope Hennessy and Suffren Streets, Port Louis  
**ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE**

## SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 24th day of November 2022 at 1.30 p.m.** shall take place before the Master's Bar, situated at New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the Sale By Levy, prosecuted at the request of **MauBank Ltd** against **Mr. Romesh Chandra HUNGSRASZ** of the following properties:- (i) Le Lot No.1 d'un immeuble dénommé 'Residence Hungsraz' au quartier des Plaines Wilhems, lieu dit Roche Brunes, étant le Rez de chaussée d'une superficie de **CENT QUARANTE DEUX METRES CARRES ET SOIXANTE DIX NEUF CENTIEMES DE METRE CARRE (142.79 m<sup>2</sup>)** et composée de quatre chambre à coucher, un salon/ salle à manger, une cuisine, un wc et une salle de bain, un garage et un patio. Et TROIS MILLE CINQ CENT VINGT SIX/DIX MILLIEMES de la propriété du sol (c'est- à-dire de l'emplacement du terrain compris dans l'ensemble immobilier) et de toutes les parties communes du dit ensemble immobilier. (ii) Le lot No. 2 d'un immeuble dénommé 'Residence Hungsraz' au quartier des Plaines Wilhems, lieu dit Roches Brunes, étant le premier étage d'une superficie de **CENT QUARANTE DEUX METRES CARRES ET SOIXANTE DIX NEUF CENTIEMES DE METRE CARRE (142.79 m<sup>2</sup>)** et compose de quatre chambre à coucher, un salon/ salle à manger, une cuisine, un wc et une salle de bain, un balcon. Et TROIS MILLE CINQ CENT VINGT SIX/DIX MILLIEMES de la propriété du sol (c'est- à-dire de l'emplacement du terrain compris dans l'ensemble immobilier) et de toutes les parties communes du dit ensemble immobilier. Les dit Lots Nos. 1 et 2 formant parties d'un immeuble dénommé 'Residence Hungsraz' construit sur une portion de terrain située au quartier des Plaines Wilhems, lieu dit Roches Brunes de la contenance de **CENT ONZE TOISES (111 T)** et bornée d'après une description avec plan figuratif y joint dressée par Monsieur J. Louis Le Vieux, arpenteur juré, le 30/09/1981, enregistré au Reg. L.S 21/12951, comme suit: D'un côté, par un chemin de quatre mètres quatre vingt huit centimètres (4.88m) soit seize pieds de large sur une ligne brisée en deux tronçons mesurant trois mètres quarante trois centimètres (3.43m) soit onze pieds trois pouces et quatre mètres cinquante sept centimètres (4.57 m) soit quinze pieds respectivement. Du deuxième côté, par Monsieur et Madame M V Louise et par M A M C Nicolas sur vingt six mètres trente six centimètres (26.36m) soit quatre vingt six pieds six pouces. Du troisième côté, par N V Vithelingum sur quinze mètres trente deux centimètres (15.32m) soit cinquante pieds trois pouces. Et du quatrième côté, par M D G Bignoux sur vingt trois mètres quatre vingt treize centimètres (23.93 m) soit soixante dix huit pieds six pouces. Les mesures sont en mètres et en pied anglais. Ensemble tout ce qui peut en dépendre ou en faire partie sans aucune exception réservée. It has been expressly agreed by the parties that any building/s, addition/s, renovation/s, construction/s etc which may be put up on the above described portion of land will be covered and burdened by the present fixed charge. **OWNERSHIP Mr. Romesh Chandra HUNGSRASZ** is the owner of the above described properties as evidenced by deed registered and transcribed in **TV1701/72** and the lots forming part of 'Residence Hungsraz', which was subject of a 'Reglement de co-propriété', registered and transcribed in **TV 2977/2 - The portion of land of the extent of 111 toises on which stand the Lots Nos. 1 and 2 bears PIN No 17131701106.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations  
Dated at Port Louis, this 07/10/2022

Me. Preetam CHUTTOO  
of 9th Floor, Astor Court, Block B, Georges Guibert Street,  
Port Louis.  
**ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE**

## SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 24th day of November 2022 at 1:30 p.m.** shall take place before the Master's Bar, situate at the New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the Sale By Levy, prosecuted at the request of Development Bank of Mauritius Ltd against 1. Mr. Chandradutt SEENAUTH and 2. Mrs. Brinda SEENAUTH of the following property:- **DESCRIPTION OF PROPERTY** - Une portion de terrain de la contenance de DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE DEUX METRES CARRES ET QUATRE VINGT DIX SEPT CENTIEMES (2,252.97 m<sup>2</sup>), situee au quartier de Moka, lieu dit Bois Cheri et bornee d'apres un proces verbal de rapport dresse par Mons. Z. A. Khuram Beegun, Arpenteur Jure le 24/05/2000, enregistre au Reg. LS 39/5634, comme suit: Du premier cote, par Chandun Seenauth, ainsi que la largeur d'un chemin de sortie de deux metres quarante trois centimètres (2.43m) de large sur dix huit metres et quatre vingt dix neuf centimètres (18.99m). Du deuxième cote par le terrain de Kistnah Solomon, sur cent trente neuf metres et cinquante centimètres (139.50m). Du troisième cote par un chemin commun de trois metres cinq centimètres (3.05m), et une reserve d'un metre et cinquante centimètres (1.50m) sur seize metres quatre vingt huit centimètres (16.88m). Du quatrième et dernier cote, partie par le terrain de M Parsooram Seenauth et Jayendrasing Seenauth et Nundall Seenauth, sur cent trente deux metres et cinquante centimètres (132.50m). Together with building existing thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever. **The portion of land of the extent of 2,252.97m<sup>2</sup> bears PIN No. 1808030131. STATEMENT OF OWNERSHIP** Mr. & Mrs. Chandradutt SEENAUTH are owners of the above property as follows:- Suivant contrat recu par Maître Freddy Audibert, ancien notaire le 02/05/1958 enregistre au Reg C234/497 et transcrit au TV. 751/173, Monsieur Indur Seenath a vendu a Monsieur Jagarnath Seenath (pendant son mariage avec Madame Dhannan Kulloo aussi appelee Dhanon Kulloo et qui fut celebree le 09/02/1954 sous le regime de la communaute a defaut de contrat de mariage ayant precede leur dit union) une portion de terrain situee au quartier de Moka distrait des terrains Carnet et Bancillion de la contenance de CINQUANTE UNE PERCHES (51 Ps). Que la dite Dame **Dhanon Kulloo** appelle Dhanan Kulloo, qui etait mariee civillement a Monsieur Jagarnath Seenauth, aussi appelee Jagarnath Seenath, le 09/02/1954 sous le regime de la communaute legale de biens a defaut de contrat de mariage ayant precede leur union celebree et depuis decedee intestat a l'Hopital Dr Jeetoo le 29/01/1990 ne laissant aucun enfant naturel reconnu ni aucun descendant d'enfant legitime, naturel reconnu des dits descendants legitimes ou naturel reconnu mais laissant pour seul habiles a recueillir sa succession (i) ses cinq enfants legitimes nommes: (a) Champowtee Seenauth epouse de Monsieur Deokee Beeharry, (b) Magun Seenauth, (c) Chandradutt Seenauth (d) Chandun Seenauth et (e) Damiantee Seenauth epouse de Monsieur Deosaran Rambacosse et (2) Son epoux survivant le dit Monsieur Jagarnath Seenauth d'avec lequel elle n'etait ni divorcee ni separee judiciairement "A MENSA & THORO" sauf toutefois un droit d'usufruit revenant a ce dernier conformement a l'article 768 de Code Civil en vigueur en cette Ile. Ces qualites hereditaires sus enonces resultant tant de la declaration des parties que d'un affidavit jure devant le "Chief Registrar" de la Cour Supreme de cette Ile le 20/05/1990 dument enregistre et transcrit au TV 2034/83. Le dit **Monsieur Jagarnath Seenauth** aussi appele Jagarnath Seenath etait marie civillement a la dite Dame Dhanan Kulloo aussi appele Dhanon Kulloo cette dernier l'ayant precedee ainsi qu'on la vue plus haut le 09/02/1954 sous le regime legal de communaute a defaut de contrat de mariage ayant precede leur dit union et depuis decedee intestate et non remarie le 25/02/1996 ne laissant aucun enfant naturel reconnu ni aucun descendant legitime ou naturel reconnu enfant legitime ou naturel reconnu precede aucun enfant adoptif, ni aucun descendant legitime ou naturel d'enfant legitime ou naturel reconnu, mais laissant pour seul habile a recueillir sa succession ses cinq enfants legitimes nommes: (a) Champowtee Seenauth epouse de Monsieur Deokee Beeharry, (b) Magun Seenauth, (c) Chandradutt Seenauth, (d) Chandun Seenauth, et (e) Damiantee Seenauth epouse de Monsieur Deosaran Rambacosse. Ces qualites hereditaires sus enones résultent tant de la declaration des parties que d'un affidavit affirme solennellement devant le "Chief Registrar" de la Cour Supreme de cette Ile de 22/05/1996 dument enregistre et transcrit au TV. 3378/63. Que suivant declaration faite devant son Honneur A R Hamuth "Acting Deputy Master & Registrar" de la Cour Supreme de cette Ile, et suivant son proces verbal en date du 03/07/1996 annexe a un contrat contenant vente par Monsieur Chandradutt Seenauth a Monsieur Chandun Seenauth, dresse par Me Jean Franco Christian, notaire le 04/11/1999, enregistre et trancrit au TV. 4239/16, il appert que (i) Madame Champowtee Seenauth epouse de Monsieur Deokee Beeharry (ii) Monsieur Magun Seenauth et (iii) Madame Damiantee Seenauth, epouse de Monsieur Deosaran Rambacosse, ont renonce purement et simplement a tous leurs droits et part leur revenant dans la succession de (1) leur pere Monsieur Jagarnath Seenauth decedee le 25/02/1996 et (2) leur mere Madame Dhanon Kulloo decedee le 29/01/1990. Ce qui fait que les dits Messieurs Chandradutt Seenauth et Chandun Seenauth sont aujourd'hui les seuls ayant droits des successions confondues de leur pere et mere Monsieur et Madame Jagarnath Seenauth decedes ainsi qu'on l'a vu plus haut et ce dans la proportion de moitie indivise en toute propriete pour chacun d'eux. Et suivant contrat redige par Me Joseph Marcel Joson, Notaire, en date des 25/05/2000 et 27/10/2000, enregistre et transcrit au TV. 4510/13, Monsieur Chandun Seenauth a vendu a Monsieur Chandradutt Seenauth (pendant le cours de la communaute legale de biens existant entre son epouse, Madame Brinda Ramdoyal et lui-meme) tous les droits indivis generalement quelconques lui appartenant et s'elevant a une moitie indivise en toute proprie (les autres droits indivis s'elevant a l'autre moitie en toute proprie etant deja la proprie de Monsieur Chandradutt Seenauth) dans une portion de terrain de la contenance de deux mille deux cent cinquante deux metres carres et quatre vingt dix sept centiemes (2,252.97 m<sup>2</sup>) situee au quartier de Moka lieu dit Bois Cheri. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations  
Dated at Port Louis, this 07/10/2022

**Me. Preetam CHUTTOO**  
of 9th Floor, Astor Court, Block B, Georges Guibert Street, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

## SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 03rd day of November 2022 at 1:30 p.m.** shall take place before the Master's Bar, situate at the New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the Sale By Levy, prosecuted at the request of DBM Financial Services Ltd [acting in the rights of MCCB Limited (in Liquidation)], against Mrs. Dawoomuttee OREE, born CHUTAMUN, also known as Dawomuttee OREE, born CHUTAMUN & 15 Ors, of the following property:- **DESCRIPTION OF PROPERTY** - Three contiguous portions of land of the respective extent of 23 1/4 Perches, 23 1/4 Perches and 46 Perches, forming a lot of 92 1/2 Perches situate in the District of Grand Port, place called New Grove, belonging to late Mr. Mahadeosaw OREE, in virtue of deed transcribed in Vol. 1136/199. It is hereby observed that the above portions of land which form a single lot was measured by Mr. Emmanuel Tyack, late Sworn Land Surveyor, and was formed by him to be of a total extent of 83 3/4 Perches (instead of 92 1/2 Perches) and bounded as per his memorandum of survey drawn up on 09/01/1968, duly registered in Reg. A 365/7621 as follows :-On the first side by a road leading to ancient New Grove Estate, on 92 feet ; On the second side by Cossilah Mahadawoo on 433 feet; On the third side by Calleechurn Parmanun on 70 feet 6 inches and on the fourth and last side by several owners on a line broken into two parts measuring 122 feet 6 inches and 308 feet 6 inches. The measure used being French foot together with (i) a two storey building in reinforced concrete structure with a ground floor of about 7331 sqft or 681.33 m<sup>2</sup> and a first floor of an area of 4606.25 sqft or 428.09 m<sup>2</sup>, (ii) a house in reinforced concrete structure of an area of 3679 sqft or 342 m<sup>2</sup> and (iii) the electricity and water installations existing thereon and all that may depend therefrom or form part thereof generally whatsoever without any exception or reserve. **OBSERVATIONS**:- 1.- By virtue of a report drawn up by Mr. Zahur Ahmad Khuram Beegun. Sworn Land Surveyor, dated 13/06/2001, registered in Reg. L.S. 43/1388, the portion of land of the total extent of 0A 83 3/4 Ps (3534.98 m<sup>2</sup>), as per the title deed, was found to be of the extent of 3,414 m<sup>2</sup>, and is described as follows:- **Lot No. 1 – (étant la distraction) est d'une contenance de DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE NEUF DECIMAL SOIXANTE DIX METRES CARRES (2659.70 m<sup>2</sup>)** est bornee comme suit:- Du premier cote par un trottoir longeant New Grove Branch Road, des reserves d'un metre (1.00m) de large entre sur treize metres et quatorze centimètres (13.14m). Du second cote partie par les heritiers Luchmee Choolun, partie par Anil Mungur et partie par Ramnarain Ramdarsand sur une longueur totale de cent trente huit metres et quatre vingt cinq centimètres (138.85m). Du troisième cote par Sardanand Matadeen sur vingt et un metres et cinquante centimètres (21.50m). Du quatrième cote partie par les heritiers Seenanan Sarjoo, partie par Premchand Sahodee et partie par le Lot No. 2 (étant le surplus) sur une ligne brisée en quatre parties mesurant quatre vingt treize metres et soixante trois centimètres (93.63m), quinze metres et cinq centimètres (15.05m), trente quatre metres et vingt centimètres (34.20m) et douze metres et trente cinq centimètres (12.35m), respectivement. **Lot No. 2 – (étant le surplus) est d'une contenance de SEPT CENT CINQUANTE QUATRE DECIMAL TRENTE METRES CARRES (754.30 m<sup>2</sup>)** est bornee comme suit: - Du premier cote par un trottoir longeant New Grove Branch Road, des reserves d'un metre (1.00m) de large entre sur seize metres et vingt centimètres (16.20m). Du second cote par Premchand Sahodee sur quarante quatre metres et quinze centimètres (44.15m). Du troisième cote par le Lot No. 1 (étant la distraction) sur quinze metres et cinq centimètres (15.05m). Du quatrième cote par le Lot No. 1 (étant la distraction) sur une ligne brisée en deux parties mesurant trente quatre metres et vingt centimètres (34.20m), et douze metres et trente cinq centimètres (12.35m) respectivement. 2.- According to a "Notoriété après décès" dated 05/07/2000, drawn up by Me. Joseph Marcel Joson, late Notary Public, registered and transcribed in TV 4430/16, it has been stated the following:- "Le dit Monsieur Mahadeosaw OREE aussi appellé Mahadeo Saw OREE ou Mahadeosan OREE ou Mahadeo OREE est depuis décédé le 15/04/2000 à "Branch Road, New Grove" acte de décès portant le No. 101 de 2000, Grand Port, Mahébourg et aux termes de son testament dressé en la forme authentique en présence de quatre témoins par Me. Joseph Marcel Joson, notaire soussigne, le treize décembre, mil neuf cent quatre vingt dix neuf, enregistré le vingt six Mai de l'an deux mille au Reg B 154/351 (G 188/313), le dit Monsieur Mahadeosaw OREE a donné et legué:- 1. A son épouse, la dite dame Dawoomuttee Chutamun, l'usufruit sa vie durant et jusqu'au jour de son décès avec dispense de fournir caution et de faire inventaire du bien ci-après décrit: 2. Et a ses deux fils, savoir :a. Mahendra Kumar OREE et b. Vishal OREE autrefois appellé Vishal CHUTAMUN, Dans la proportion de moitié pour chacun d'eux, la nue-propriété (l'usufruit ayant été légué à son épouse sus nommé) d'une portion de terrain, située au quartier du Grand Port, lieu dit New Grove, de la contenance de **SIX CENT SOIXANTE NEUF METRES CARRES (669 m<sup>2</sup>) (distraite de trois (3) portions de terrain contiguës : les deux premières de VINGT TROIS PERCHES UN/QUART (0<sup>2</sup>23 1/4<sup>2</sup>) chacune et la troisième de QUARANTE SIX PERCHES (0<sup>4</sup>46<sup>2</sup>), et est bornee comme suit : Du premier coté, par "New Grove Branch Road" sur quatorze metres (14m00), Du deuxième et troisième coté, par le surplus du terrain, sur une ligne brisée en trois parties mesurant respectivement dix neuf metres quatre vingt centimètres (19m80cms), vingt six metres quatre vingt centimètres (26m80cms) et quatorze metres trente centimètres (14m30cms), et Du quatrième coté, par Cossilah Mahadawoo, sur quarante trois metres vingt deux centimètres (43m22cms). Avec un bâtiment en blocs de ciment sous dalles et dont il est propriétaire suivant titre transcrit au Volume 1136 No. 199. [It is to be noted that there has been no survey report or building and land use permit mentioned for the above excision] **OWNERSHIP - Late Mahadeosaw OREE, also known as Mahadeo Saw OREE, also known as Mahadeosan OREE, or also as Mahadeo OREE** was during his lifetime the owner of the above described property [0<sup>2</sup>23 1/4<sup>2</sup>], found to be of an extent of 0A83 3/4Ps or 3,534.98 m<sup>2</sup> and later found to be of an extent of 3,414 m<sup>2</sup> as evidenced by deed registered and transcribed in TV 1136/199 and bearing PIN No. 1512010156. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.**

Under all legal reservations  
Dated at Port Louis, this 07/10/2022

**Me. Preetam CHUTTOO**  
of 9th Floor, Astor Court, Block B, Georges Guibert Street, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

## SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 10th of November 2022 at 1:30 p.m.** shall take place before the Master's Bar of the Supreme Court of Mauritius now situated at Courtroom No.23, 2<sup>nd</sup> Floor, New Supreme Court Building, corner Edith Cavell & Desroches Street, Port Louis, the **SALE BY LEVY** prosecuted at the request of **SBM Bank (Mauritius) Ltd (formerly known as STATE BANK OF MAURITIUS LTD)**, represented by its General Manager, of State Bank Tower, 1 Queen Elizabeth II Avenue, Port Louis, **AGAINST (i) Mr. Vijayanand BUDREE**, residing at L'Esperance, Pitonand(ii) **Mrs. Vijayanand BUDREE, born Seemee OOTAREE**, residing at LallBabadoor Shastri Road, Goodlands, of the immovable property:

Une portion de terrain de la contenance de **deux cent quatre vingt trois metres carrés (283m<sup>2</sup>)** situee au quartier de la **Riviere du Rempart**, lieu dit **Goodlands**, et bornee d'apres un rapport d'arpentage, avec plan figuratif, dresse par Monsieur Ravin TUPSY, arpenteur juré, le 17 decembre 1997 (17/12/1997), enregistre au Reg LS 34 No.7535, comme suit:

**Du premier coté**, par un chemin de sortie de trois metpressoixante sixcentimètres (3m66) de large, une reserve d'un metre cinquante centimètres (1m50) de large entre, sur douze metres soixante et onze centimètres (12m71);

**Du deuxième cote**, par le terrain appartenant a Madame Lilowtee OOTAREE, sur vingt deuxmetres cinquante centimètres (22m50);

**Du troisième cote**, par le surplus du terrain decret au dit rapport comme le deuxième lot, sur douze metpressoixante quatrecentimetros (12m64);

**Du quatrième et dernier coté**, par le terrain appartenant a Madame Manwantee OOTAREE, sur vingt deuxmetresquatante sixcentimetros (22m46).

Together with all the buildings existing on the said portion of land or which may be erected thereafter and all the appurtenances and dependencies thereof generally whatsoever without any exception or reserve.

The whole morefully explained in an authentic deed drawn up by Me. Ahmad Ibrahim GOPEE, Notary, dated 07/05/1999, duly registered and transcribed in **Vol.TV4099/34**.

There exists on the above described property a concrete house under slab provided with water and electricity supplies.

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must exercise their right before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 11/10/2022.

**Sivakumaren MARDEMOOTOO**

Dentons Mauritius LLP

Les Jamalacs Building, Vieux Conseil Street (opp. Port Louis Theatre), Port Louis.

**ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE**

## SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 09th day of March 2023 at 13.30 hrs**, shall take place before the Master's Court, Master & Registrar, Supreme Court, situate at 2nd Floor, New Supreme Court Building, Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the **SALE BY LEVY**, of a portion of land of the extent of **one hundred and fifty eight square metres and twenty eight hundredths square metres (158.28 m<sup>2</sup>)** being **Lot No. 3**, situate in the District of Pamplemousses, place called Riche Terre, and bounded as follows:- on the first side by a road of three metres five centimetres wide on ten metres forty four centimetres (10m44cms), on the second side by Lot No. 4, on fifteen metres sixty two centimetres (15m62cms), on the third side by Ramjeet Beeharry on ten metres forty one centimetres (10m41cms), and on the fourth and last side by Lot No. 2, on fifteen metres sixty two centimetres (15m62cms), together with all that may depend or form part thereon without any exception or reservation the whole morefully described in title deed transcribed in TV 2024/76. PIN 1218070031. There exists on the said portion of land a concrete residential building together with electricity and water supplies and all that may depend or form part thereof generally whatsoever without any exception or reservations and the whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter. **The said sale is prosecuted at the request of Kamal Raj DAWOOKY against GUILLAUME Zamaldin also called Zamaldin Rafick GUILLAUME of School Road, Guillaume Lane, Terre Rouge.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said immovable property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall be debarred from such right.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 10th day of October 2022.

**Me. Afzal AGOWAN**

of Bahemia Building, No. 56, Sir William Newton St, Port Louis.

**ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE**

## Ligue Europa

# Nantes et Monaco coulent, la désillusion pour Nice, Rennes assure

Les Nantais ont raté le coche ce jeudi soir avec une défaite très lourde face à Fribourg (0-4) dans le groupe G de la Ligue Europa. Dans l'autre rencontre française de 19 heures, Rennes s'est imposé face au Dynamo Kiev dans le groupe B et est assuré de disputer au moins les barrages (16es de finale de la Ligue Europa).



Nantes s'incline lourdement

**L**e FC Nantes poursuit sa mauvaise passe: les Canaris ont encaissé une lourde défaite 4-0 sur leur terrain jeudi contre Fribourg lors de la 4e journée de la phase qualificative de la Ligue Europa.

Les Nantais ont ainsi connu une sixième défaite lors de leurs sept derniers matches, toutes compétitions confondues (Ligue 1 et coupe d'Europe), affichant à nouveau une fébrilité défensive préoccupante.

De mauvais augure avant d'affronter Brest, lanterne rouge du championnat, dimanche après-midi à La Beaujoire (15H00), dans un match à haute tension.

Avec ce nouveau faux pas, le FC Nantes stagne dans cette Ligue Europa, à l'inverse de Fribourg, deuxième de Bundesliga et qui caracole en tête de ce groupe G (quatre victoires en quatre matches).

Lors de la première mi-temps, les Allemands ont commencé plus fort et ont eu la possession. Mais ce sont les Nantais qui se sont créé les deux plus grosses occasions, touchant deux fois les montants: sur corner, Moussa Sissoko a vu sa tête toucher la barre (12e), puis une puissante frappe de Sébastien Corchia a heurté le poteau (19e).

Les Allemands ont ensuite dominé les débats et ont ouvert le score, le centre de Christian Günter étant d'abord repoussé par le gardien Alban Lafont avant que Lukas Küber d'une frappe puissante ne permette aux Allemands de prendre l'avantage (27e). Les débats se sont ensuite équilibrés mais les deuxièmes de Bundesliga ont eu la plus

franche occasion, Lafont gagnant son duel contre Doan (44e).

En deuxième mi-temps, les Nantais ont bien tenté de mettre plus d'intensité dans leur jeu mais ils ont commis trop d'erreurs. Et ce sont les Allemands qui ont failli faire le break (64e).

C'est finalement Michael Gregoritsch, dans une position très favorable dans la surface et face à une défense passive, qui a logiquement doublé la marque (71e). Sur une nouvelle erreur défensive, Kevin Schade a enfoncé le clou (3-0, 82e). Jeong Woo-yeong a inscrit un 4e but (88e), sous les sifflets du public.

#### Rennes assure les barrages (16es de finale) de la Ligue Europa

Rennes a conservé ses chances de qualification directe pour les huitièmes de finale de la Ligue Europa après sa victoire 1-0 contre le Dynamo Kiev, lors de la 4e journée de la compétition, jeudi à Cracovie.

Au terme d'un match frustrant pour les deux équipes, le jeune défenseur Christopher Wooh a fait la différence pour sa première apparition en Rouge et Noir.

Les Rennais restent 2e du groupe, à égalité de points avec Fenerbahçe, vainqueur à Larnaca et prochain hôte des Bretons fin octobre. Seul le premier de chaque groupe est directement qualifié pour les huitièmes de finale.

Pour les Ukrainiens, dont les conditions de vie, d'entraînement et de compétition sont toujours plus précaires, c'est une 4e défaite en quatre matches, à chaque fois sur le plus petit écart (1-0 ou 2-1).

La suite de la Ligue Europa est désormais hors de portée, et ils devront battre Larnaca à Chypre à la fin du mois pour espérer accrocher un barrage en Ligue Europa Conférence.

Le Stade rennais a annoncé que les maillots de ses joueurs seraient vendus aux enchères au profit d'une association d'aide aux victimes de la guerre.

Comme à leur habitude, les Rennais sont partis à fond, avec des occasions nettes pour Benjamin Bourigeaud (6e, 15e) et pour le petit prodige Désiré Doué (5e), auteur de deux buts sur ses deux derniers matches.

Mais les hommes de Bruno Genesio ont ensuite levé le pied, laissant le Dynamo Kiev se montrer dangereux à plusieurs reprises, quand Denys Garmash a obligé Steve Mandanda à une belle parade (19e) ou à se jeter dans les pieds d'Artem Besedin (39e).

Frustrés par leur première période, les Rennais ont finalement trouvé l'ouverture dès le début de la seconde, quand Wooh a surgi pour détournier un bon corner de

Bourigeaud (0-1, 48e).

Arrivé de Lens dans les dernières heures du mercato fin août, Wooh a été titularisé au côté d'Arthur Théate, compte tenu de la suspension de Joe Rodon, exclu dimanche contre Nantes, pour les deux prochains matches de championnat.

Face à des Ukrainiens volontaires mais peu précis, cette nouvelle charnière a tenu bon, bien aidée par un Mandanda imperturbable.

Même si les Rennais, une fois le but marqué, ont encore sérieusement reculé, ne laissant devant qu'une frappe enroulée de Kamaldeen Sulemana tout prêt de la lucarne (83e).



Monaco coule en Turquie

Mauvaise opération pour Monaco qui a coulé en Turquie sur le terrain de Trabzonspor (4-0). L'ASM est désormais 3e de son groupe et devra gagner son prochain match chez le leader Ferencvaros.

Avec six points au compteur après quatre journées, les hommes de Philippe Clement ont laissé filer les Hongrois de Ferencvaros (9 pts), vainqueurs sur leur terrain face à l'Etoile Rouge de Belgrade (2-1), et se font rattraper par Trabzonspor, qui dispose d'une meilleure différence de buts directe.

Au stade Louis-II il y a une semaine, le match avait rapidement tourné à l'avantage des Monégasques après l'expulsion dès la 11e minute de l'attaquant uruguayen de Trabzonspor Maxi Gomez.

Le match s'était soldé par un 3-1 sans appel pour les hommes de Philippe Clement, grâce notamment à un doublé de Wissam Ben Yedder.

Devant le vibrant public du stade Senol-Günes de Trabzon, et à onze contre onze, le scénario fut tout autre jeudi pour les Monégasques, qui ont connu leur première défaite toutes compétitions confondues depuis le 15 septembre avec notamment un but complètement gag du monégasque Malang Sarr.

#### West Ham 2-1 Anderlecht:

## Jarrod Bowen à nouveau sur la cible alors que les Hammers atteignent les huitièmes de finale



veut avoir en contact avec eux, et je ne veux certainement pas cela à West Ham."

Les Hammers n'ont pas encore consolidé leur position au sommet, cependant, avec la victoire 5-0 de Silkeborg à l'extérieur sur le Steaua Bucarest, ce qui signifie qu'ils ont encore besoin d'un point pour être assurés d'une place automatique dans les 16 derniers.

West Ham n'a plus besoin que d'un point lors de ses

deux derniers matches, contre les Danois de Silkeborg et les Roumains du Steaua Bucarest, pour s'assurer de terminer en tête du groupe et de passer directement aux huitièmes de finale, évitant ainsi un barrage en février.

"Je suis vraiment content que nous soyons qualifiés pour la prochaine étape car le plus important est d'être toujours en Europe après Noël", a déclaré Moyes.

#### Premier League 11ème Journée

Vendredi 14 octobre 23 h 00	Tottenham v/s Everton
Brentford v/s Brighton	Dimanche 16 octobre 17 h 00
Samedi 15 octobre 15h30	Aston Villa v/s Chelsea
Leicester vs Crystal Palace 18 h 00	Leeds v/s Arsenal
Fulham v/s Bournemouth	Man United v/s Newcastle
Wolves v/s Nottingham Forest 20 h 30	Southampton v/s West Ham 19 h 30
	Liverpool v/s Manchester City